

Intervenir au sein d'une commission d'accessibilité

Pour répondre aux besoins de formation des adhérents des associations intervenant dans les commissions d'accessibilité, cette formation aborde le cadre réglementaire de l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des transports.

PRÉREQUIS

- Connaissance de la déficience visuelle

OBJECTIFS

- Identifier la diversité des besoins des personnes déficientes visuelles et ceux des autres usagers en situation de handicap
- Comprendre le cadre réglementaire relatif à l'accessibilité
- Établir des liens entre les usages et le cadre réglementaire
- Se familiariser avec le fonctionnement des commissions d'accessibilité et le déroulement d'un projet

PUBLIC

- Intervenants dans les commissions d'accessibilité

INTERVENANTS

- Instructeur de locomotion ou instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation théorique, échanges de pratiques, mises en situation

CONTENU

Les besoins des usagers (module de 2 heures en distanciel)

- Les différents types de déficiences visuelles et leurs conséquences dans les déplacements ainsi que leurs besoins spécifiques.
- Les moyens de compensations (sensoriels, cognitifs, personnels, techniques et technologiques).
- Besoins spécifiques des piétons ayant un handicap physique, auditif, cognitif, psychique et des personnes âgées
- Cadre réglementaire de l'accessibilité

Accessibilité dans les ERP (module de 2 heures en distanciel)

- Cadre réglementaire ERP
- Continuité de la chaîne de déplacement et usages des personnes déficientes visuelles
- Les phases d'un projet de construction

Accessibilité des transports et commissions d'accessibilité (module de 2 heures en distanciel)

- Cadre réglementaire concernant les transports en commun
- Les besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles
- Les commissions d'accessibilité et comment intervenir

Voirie et espaces partagés (module journée en présentiel)

- Cadre réglementaire
- Nouveaux aménagements urbains et usages des personnes déficientes visuelles
- Les phases d'un projet d'aménagement

Mises en situations pratiques (journée en présentiel)

- Réalisation du diagnostic d'accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public
- Découverte et analyse des problématiques posées par les nouveaux aménagements de voirie
- Réflexion sur la constitution d'un cahier des charges pour un projet de transport
- Evaluation des acquis et de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis en fin de formation



DATES

16 novembre 2027 : distanciel
22 novembre 2027 : distanciel
23 novembre 2027 : distanciel
29 novembre 2027 : présentiel



DURÉE

13 heures



LIEU

Formation en distanciel + Formation en présentiel : Siège de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (Paris)



COÛT

Coût non adhérent :
- Session Inter : 700€



Coût adhérent (établissements ou services gérés par une association adhérente à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) :
- Session Inter : 600€



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

11 octobre 2027



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en Inter-établissement
3 modules de 2 heures en distanciel +
1 journée en présentiel



NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum

CONTACT

Access Formation
Tél. : 01 44 42 91 95
secretariat.formation@aveuglesdefrance.org
aveuglesdefrance.org